

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENEÉ Régis, SOUCHET François.

Absent excusé : PUYRENIER Alain

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18



Délibération 2023-15 : Affectation des résultats 2022 du budget annexe du « Lotissement du Clos du Bois Rosé »

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 9 636.66 €
- un excédent cumulé d'investissement de 10 336.35 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au budget annexe (ligne 002)9 636.66 €
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement au budget annexe (ligne 001)10 336.35 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

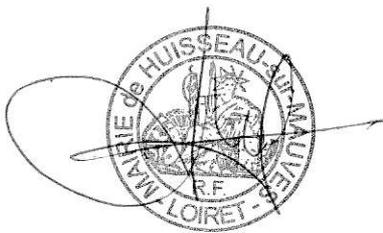
Publié le

ID : 045-214501678-20230328-2023_15_3-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 11/04/2023

La secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RETIF



Le Maire
Jean-Pierre BOTHEREAU

